



Le 8 septembre 2017

La réforme fiscale du gouvernement wallon manque d'équité

La CSC wallonne s'inquiète de la réforme fiscale présentée par le gouvernement wallon. Au total, ces mesures entraîneront une réduction des recettes évaluée à quelque 150 millions d'euros. La question est de savoir comment cette réforme va être financée. Interrogé ce matin à la radio, le ministre de l'Économie n'a pas été en mesure de répondre à cette question, évoquant simplement la mise en œuvre de réformes structurelles.

Pour la CSC wallonne, le seul fait de mettre à l'avant-plan le retour à l'équilibre budgétaire et le nécessaire désendettement annonce des politiques d'austérité.

Pour rappel, à politique inchangée, un déficit structurel de 460 millions d'euros restera à combler chaque année :

- du fait des conséquences du *tax shift* fédéral (200 millions),
- des corrections de la dotation régionale sur base de la clé IPP (200 millions)
- de l'extinction progressive du mécanisme de transition (60 millions) à partir de 2024.

Il restera donc peu de marges budgétaires pour mener des politiques socio-économiques permettant de créer de la croissance et des emplois de qualité (Plan Marshall, APE, etc.).

En 2018, l'année du correctif de la mise en œuvre de la Loi spéciale de financement, le déficit structurel devrait avoisiner le milliard. Il s'agit de l'année où les régions doivent rembourser au fédéral le trop perçu sur base des estimations de la clé IPP.

Ce qui ressort des déclarations du ministre de l'Économie et de l'analyse de la Déclaration de politique régionale, c'est l'absence de vision à long terme en matière de fiscalité permettant d'augmenter certaines recettes de manière équitable pour combler ce déficit structurel.

Au contraire, la CSC wallonne craint que les baisses de recettes annoncées par le gouvernement affectent les services rendus à la collectivité, ce qui dégradera inévitablement la qualité de vie des citoyens.